

délégués - en exercice	97
- présents	68
Pouvoirs	04
Total votants	72

Affaire n°022/06-2026

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES
ELUS AU SEIN DU COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 8 JUIN 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 8 juin 2026 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 juin 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, Pascale PRUNET, titulaires.

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Patrice SAINT-JALMES, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Eric GERMAIN, Emmanuel ANTHOINE, François DUMENIL, Louis-Marie SAOUT, Pierre MURON, Jean-Sébastien MONIN, Gilles ROSSIGNEUX, Steven GOURMAUD, Jean-Claude COCHET, Nicole VIBERT, Gilles GROSLEVIN, Manuel CENDRIER, titulaires et Mélanie BARONI, Pascal ROBERT, Daniel LECUYER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Brigitte DELHUMEAU, Jean-Pierre BENARD, Sylviane CATHELIN, Jonathan CHAUMONT, Marie-Claude BEAUDICHON, Bernard NENY, Hugues MARCELOT, Arnaud FABRE, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Fabrice BAPTISTA, Patrick PERCIK, Michel MULLER, titulaires et Anaïs SOULIS, Florence VIALE, Elodie BRUT FIGURA, Antoine REY, Vanessa DE GREEF, Marina MARTIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Magali BOCHEW, Patrick OFFROY, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Benoît SCHMIT, Laurent SAUSSEY, Laurent GAUTIER, Madani KHALOUA, titulaires et Frédéric BOURSIEZ, Patrick ALBRIEUX, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Chimène MONORAL, Joël EVEN, Sylvie SOUPLY, Fernand BORDES, Farida SABEUR, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Kevin GILLET, Gladys CELANIE, titulaires et Mohamed OUHSSAINE, Olivier ROUSSEAU, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, titulaire.

Pouvoirs :

- de Pascal ROUSSEAU à Brigitte DEMARIA (CAPVM)
- de Analia HALLER à Gladys CELANIE (CAPVM)
- de Cécile PHAM-VAN à Louis-Marie SAOUT (CCBRC)
- de Yann LE MAULF à Yann BLAISE (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Elio BELFIORE, Marième TAMATIN-VARIN

Excusés : Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Thierry COCHARD, Rémy CHATTÉ, Guillaume KLOTZ, Gauthier BOUNICHOU

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Excusés : Joël BLANCHARD, Patrick ROSSILLI, Etienne LEROY

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Excusés : Paul BADRI, Michel CALAFATO, Manuel MACHADO, Monia BRAHAM, Sonia LAURENT, Guillaume PROUST

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Alain PLAISANCE, Arnaud MALANDAIN

Excusée : Aline COUDERC

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Excusé : Sofiane GHOZELANE

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe COULOUMY

Excusée : Sophie RIBREAU-STABILE

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Rita KHANFOUR

Excusé : François BENAVENTE

022-06-2026 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES ELUS AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE :

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association à caractère social qui s'adresse au personnel des collectivités territoriales. Il est administré et animé par des instances paritaires composées d'élus et d'agents.

Dans ce cadre, la désignation d'un délégué (élu) représentant le syndicat auprès du CNAS est nécessaire. Son rôle conjugué avec celui du délégué représentant les agents sera, entre autres, de donner un avis sur les orientations de l'association et d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS.

Entendu l'exposé,

Après appel à candidatures,

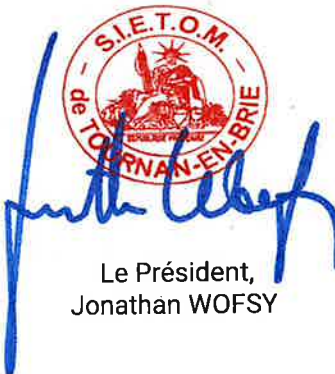
Le Comité Syndical,

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.
- **DESIGNE** Madame Marie-Paule DEVAUCHELLE en tant que déléguée élue titulaire au Comité National d'Action Sociale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 8 juin 2026.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.


Le Président,
Jonathan WOF SY

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.